

Procès-verbal du Conseil AGL
du 26 octobre 2015.
18h45 - SUD 11

Conseillers AGL Présents : *Hugues Annoye, Julien Barreau, Sofia Barrera, Beguin Emile, Germain Cabot, Catherine Chatelain, Marie Colard, Noé Covolan, Ines Da Camara Gomes, Kilian Dekoninck, Basile Desgain, Katrin Dewandeleer, Santiago Dierckx, Guillaume Dos Santos, Marie-Madeleine Gadeyne, Ludovic Gaffarel, Adèle Godrie, Antoine Grégoire, Hélène Jane-Aluja, Gwenaël Laurent, Marie-Hélène Lefevre, François Lemaître, Christian Lukenge, Olivier Malay, François Meulemans, Benjamin Robinet, Véronique Tissot, Gabrielle Van Zuylen Van Nyevelt.*

Procurations : *Aude-Marie Béal-Toulotte, Lise Cazzoli, Valentin Coutant, Laetitia Dubois, Daniel Dushime, Adrien Freney, Merlin Gevers, Pablo Gonzalez Alvarez, Loren Jacot, Thibault Libiouille, Nicolas Pierre, Amelia Vereerstraeten, Hélène Winders.*

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Démissions de conseillers et élections de nouveaux conseillers
4. Approbation du PV du conseil extraordinaire (contradictoire) du 11 octobre 2015
5. Debrief de la contradictoire
6. Décisions
 - a. Règlement d'assemblée générale
 - b. Critère subsides socioculturels
 - c. Gobelet resto U
 - d. Motion de soutien aux hautes écoles Jacquard et Lucia – de Brouckère
7. Rapport de site
8. Réarrangement du plan syndical
9. Débat en petit groupe : amélioration du conseil
10. Information
 - a. Bourse
11. Projet démocratie 2.0
12. Soutien à la Nasa
13. Film "Les jours heureux"
14. Rapport du comité
15. Présentation des comptes 2014-2015
16. Pôle
17. Rapports d'activités des commissions et délégations
18. Divers
 - a. Agenda
 - b. Reconduction du GT démocratie
 - c. Pulls

1. Accueil

Hugues lis les procurations.

2. Approbation de l'ordre du jour

Aucune remarque, l'ODJ est approuvé.

3. Démissions de conseillers et élections de nouveaux conseillers

Hugues mentionne les conseillers démissionnaire et nome les nouveaux conseillers (cf. Documents "suivi des présences").

4. Approbation du PV du conseil extraordinaire du 11 octobre 2015

Kilian : Mon prénom ne prend qu'un "l", et non pas deux.

Concernant Tout Autre Chose, c'est **Guillaume Dos Santos** et pas François qui a fait les modifications.

Noé Covolan était bien présent, il faut donc préciser cela sur le PV.

Sous réserve des modifications, le PV du 11/10/2015 est approuvé.

5. Debrief de la contradictoire

Guillaume : J'ai plusieurs petites remarques. Globalement je trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de débat réel entre les ORC. Cela consistait plus en des questions directes qu'un vrai débat. J'ai trouvé l'ensemble assez plat et sans grand intérêt. C'est peut être une piste d'amélioration pour le futur.

Antoine : Je rejoins guillaume, on pourrait imaginer un débat dans style de ce qui se fait pour les têtes de liste durant les élections étudiantes.

Guillaume : Sinon, je trouvais que certaines questions de l'AGL qui étaient assez "borderline", je me serais attendu à plus de devoir de réserve de la part d'Antoine, notamment sur les questions liées à l'ARES, je trouve cela étrange de les

instrumentaliser. En plus, l'emploi de la première personne du pluriel (*NDLR*: "nous") en parlant de la FEF, je trouvais que cela n'allait pas, on était là pour choisir, or là on aurait dit une attaque dirigée contre l'Unecof. Je trouve ça assez bof.

Antoine : Je ne me sentais pas tenu par un devoir de neutralité. J'entends pour l'ARES, c'était peut-être "*bordeline*", mais je suis resté périphérique. Sur le "nous" que tu évoques, je n'ai pas l'impression d'être tenu à un devoir de réserve et je n'ai pas l'impression que c'était préparé.

Guillaume : C'est pourtant l'impression que ça donnait. Antoine : je rejoins l'idée du débat par contre.

Julien : J'ai plusieurs choses à dire mais plus globalement, je voudrais dénoncer les dérives de l'exécutif. Quand nous avons fait le débat, nous étions 19 dans la salle dont une bonne moitié était membre du comité. Cela m'interpelle sur la question de la démocratie interne à l'AGL. Quand on a 74 conseillers [*sic.*] et qu'il y a que 10 personnes membres du législatif qui sont présentes, ça me choque. J'aimerais aussi relever les questions fortement orientées des présidents. Je ne trouvais pas ça très correct. Et à nouveau, dans le débat, il y a eu une grosse intervention de l'exécutif, cela m'interpelle. Je dénonce donc cette partie prenante fort pesante du comité sur la contradictoire.

Marie-Hélène : C'est important de compter le nombre de personnes présentes au début du conseil, de plus, je pense qu'Hugues à tout fait pour chauffer les gens.

Julien : Je ne remets pas ça en question.

Marie-Hélène : Oui, mais ce n'est donc pas un manque de suivi ou de travail. Les questions orientées, ou non, du comité, c'est que ce sont des questions qui nous tiennent à cœur, ainsi qu'à l'ORC qui nous a représentés l'année dernière. C'est donc normal d'aborder ces points et c'est aussi parce qu'on connaît bien ces points. C'est aussi normal que nous posions des questions, nous n'allons pas nous taire, alors que nous connaissons les dossiers.

Noé : Certains membres du comité sont plus à même de répondre, alors que moi par exemple, jeune conseiller, je déplore ne pas connaître tous ces dossiers. Je sais qu'il y a une salle des conseillers, ce serait peut être intéressant d'y mettre des synthèses consultables.

Benjamin : Il y a cet outil sur le site de l'AGL, la boîte du conseiller. Cet outil n'est pas utilisé et il serait bon qu'il soit remis plus à jour et utilisé pleinement.

Antoine : Je réponds aux deux interventions : de un, le comité n'est pas responsable des conseillers, de deux, on a fait un travail énorme pour ramener tout le monde; notamment Hugues et Marie-Hélène. Cela me choque aussi, mais nous aurons un débat tantôt ensemble. Sur les questions que j'ai posées aux ORC, je ne me sens pas tenu par un devoir de neutralité et devoir poser des questions neutres, ça ne fait qu'avoir un débat mou et participe à ce que Dos regrettait tantôt. Concernant la boîte à outils, je rejoins Noé et Benjamin.

Kilian : Je trouve ça scandaleux de ta part d'accuser l'exécutif qui serait la pour saper le processus. Je pense qu'il faut se poser la question : "*pourquoi les conseillers ne sont pas là ?*". Et on ne peut pas se dire que c'est la faute du comité, c'est une remarque de connard. C'est un peu nous faire passer pour des gros connards...

François : Effectivement, si tu as un meilleur débat entre les deux ORC, tu auras peut-être moins besoin de questions, je rejoins l'idée du devoir de réserve, surtout quand il y a un besoin de confidentialité.

Julien : Il y a plusieurs constats. Je ne dénigre pas le travail fait par Hugues ou la secrétaire générale mais le problème se situe au niveau de la démocratie interne. Un autre constat : l'exécutif est beaucoup trop impliqué dans le législatif, c'est un constat politique. Je l'illustre par les 19 personnes présentes aux derniers conseils [*sic.*]. Je ne remets en aucun cas le travail d'Hugues, M-H ou Kilian en cause, ce n'est pas ça.

Olivier : Je suis aussi pour passer à un mode plus "*confrontation*". Les deux ORC ne vont jamais se "*basher*" l'une en face l'autre, elles ne vont pas se "*fighter*" entre elles, car ça casserait leur image. Il n'y a pas de solution miracle.

Jonathan : Je pense que ça serait bien de faire un protocole qui serve de référence pour l'année prochaine. Si ça reste juste dans un PV, ça sera oublié.

François : J'aime bien son idée, ça pourrait apparaître dans le GT Démocratie. Cela pourrait être bien que les ORC puissent réagir l'une par rapport à l'autre, pas une minute et une minute, mais créer des interactions entre eux. Cela peut être débattu dans le GT démocratie effectivement.

Hugues : Sans transition, évoquons alors le point 18b de l'ODJ. [*Cf. point 18b.*]

6. Décisions

a. Règlement d'assemblée générale

Antoine présente le projet de règlement. [Cf. Doc. "Proposition de modification des statuts AGL et projet de règlement relatif à la tenue d'une Assemblée Générale"]. Il s'agit d'un règlement organique qui encadrera l'assemblée. Il laisse au règlement d'assemblée les modalités de vote.

Hugues : Y-a-t-il des questions concernant ces propositions ?

X : Qu'elle est la différence entre une majorité renforcée et une majorité simple ?

Antoine : Majorité c'est juste majorité, et concernant la majorité renforcée, cela équivaut à à deux tiers des membres présents.

Germain : Comment est-ce qu'on compte les abstentions ? La question est de savoir si la majorité exprimée c'est l'abstention.

Noé : Beh l'abstention ce n'est pas une position, elle ne compte pas.

Antoine reprecise le texte général.

Hugues : Passons aux réactions.

Germain : J'ai une question concernant l'article 21, paragraphe 3. Ma réflexion est qu'une AG est une délégation de pouvoir par le Conseil. Il me semble opportun qu'une délégation de pouvoir doit donc être décidée par le Conseil et pas par le Comité.

Antoine : Dans les statuts, l'AG a un caractère consultatif, hormis si on décide de s'y rallier. Enfin... .quelle est ta proposition du coup ?

Germain : Je remplacerais le "ou" par un "et". Que le comité puisse donc uniquement saisir une AG s'il n'y a pas de temps pour passer par le Conseil, comme pour le cas des Inamis par exemple. Pour moi ça devrait donc toujours passer par le conseil sauf exception. Je proposerais également que le comité puisse convoquer un AG uniquement en cas d'urgence motivée par la suite.

Hugues : Ici, on ne fait que les modifications statutaires.

Marie-Hélène : Je ne trouve pas ça pertinent que de devoir passer par des contraintes bureaucratiques, que de passer par le conseil. Le conseil peut décider par la suite s'il est pertinent de reprendre l'avis de l'AG. On se plaint déjà assez des lourdeurs de l'AGL que pour encore ajouter une obligation de passer par le conseil.

Antoine : La question est donc de savoir si c'est nécessaire d'adopter un RETAG...
Mh non non, je réagissais juste.

François : Une AG sera toujours exploitée pour affirmer l'opinion des étudiants. Il est logique que, or les cas d'urgence, le conseil se positionnera. Dans les cas d'urgence et de façon motivée, cela me paraît logique que le comité puisse saisir une AG.

Christian : J'ai des réserves sur l'aspect consultatif des AG. On pourrait dire que l'AG soit décisionnelle. Cela n'empêcherait pas que les décisions de l'AGL soient encore pertinentes. Il ne faudrait pas faire passer le message que les gens décident quelque chose et qu'on n'en tienne pas compte.

Antoine : Point technique : l'ag est consultative dans les statuts par rapport au conseil, mais elle est décisive pour elle-même. Se pose donc la question de la réappropriation de la décision par le conseil. C'est statutaire que ce soit consultatif, on pourrait imaginer qu'un jour on rende ça décisionnel.

Hugues : Votons la proposition de germain : *“L'AG se réunit sur convocation du Conseil, ou, dans un cas d'urgence dûment motivé, par le Comité”*.

Adèle : Moi c'était juste pour dire que j'étais juste contre l'idée de Comité ET Conseil, en cas de conflit, c'est important que le Conseil soit décisif.

Hugues : Donc la proposition de Germain se tient. Votons.

Marie-Hélène : J'aimerais réagir encore, je ne trouve pas ça pertinent. Il n'y a pas de raison que ce soit le Conseil uniquement, car on se contraint beaucoup, ça veut dire qu'on va devoir anticiper deux semaines ou trois d'échéance pour saisir le Conseil. En tout tu perdras 4 semaines.

François : C'est pour ça qu'il y a la possibilité en cas d'urgence.

Antoine : Je ne suis pas en faveur de mettre un “*et*” ou évoquer un cas d'urgence, car on parle d'un AG qui va être décisive uniquement pour elle-même. Je comprends la crainte que le Comité instrumentalise l'AG, mais alors on peut jouer sur les conditions avec par exemple un quorum.

Germain : Ma remarque part d'un constat qu'il y a un organe législatif qu'est le Conseil. Alors si on veut mettre un autre organe législatif, ça me paraît normal que

ce soit cet organe qui soit consulté. D'où le Comité pourrait-il tirer le droit de créer une nouvelle instance ?

Olivier : Le temps d'attendre que ça passe au Conseil, c'est juste du temps en moins pour l'accès aux informations pour les étudiants. Il faudrait peut-être alors convoquer d'office, même pour le Comité. Le Conseil s'y rallierait a posteriori, ou pas. De toute façon si l'AG n'a pas l'aval du Conseil, elle aura fort peu de poids.

Benjamin : Pourquoi je suis contre ? Car je pense que quand on prend une décision, elle doit durer. Elle doit servir les AG suivantes, les années suivantes. On ne sait pas qui composera le comité dans deux ans, dans trois ans. Il faut donc un garde-fou pour éviter qu'on ait un comité qui ne veuille pas tenir compte du conseil, c'est important de mettre des garde-fous. L'idée d'Olivier, c'est un effet de comm' au-delà d'un élément de démocratie participative. Si par après le conseil se positionne contre l'AG, qu'elle image donnerons-nous ? L'image n'est pas bonne, et ce n'est pas bien pour le respect des conseillers.

Marie-Hélène : Je ne pense pas que l'on court-circuite les organes en place, on met justement les étudiants plus au cœur des décisions. La représentation des étudiants reste au conseil. Je ne comprends pas ce besoin absolu de passer par le conseil.

Julien : Moi globalement, le débat est intéressant, je suis pour quand il n'y a pas urgence, quand on sait qu'il y aura un problème tel le logement, le conseil décide. quand il y a une urgence, le comité pourra saisir une AG. Tant que c'est possible, que le conseil reste souverain.

François : Je suis d'accord avec Julien. Par rapport à l'exemple des 4 semaines, on peut faire un conseil extraordinaire très bref d'une demi-heure une heure pour approuver tout cela entre temps. Cela peut permettre de soulager le conseil ordinaire.

Olivier : D'accord avec toi, mais si il y a 10 personnes...

Hugues : Il faut un tiers de personnes présentes dans le règlement.

Germain : Je réagis à ce que dit MH, on parle des AG qui sont convoquées par l'AGL. Si jamais des étudiants dans un groupe d'étudiant de patates veut parler de la place de la patate dans le monde étudiant, l'AGL n'a rien à dire. La on parle d'assemblée convoquée par l'AGL. Donc il faut arrêter de dire "si les étudiants..." non, c'est une volonté qui provient à la base de l'AGL. Je pense que le Conseil est donc plus à même de le faire que le Comité. Le Comité exécute les décisions du Conseil, mais les décisions à la base émanent du conseil ! C'est pour ça que ça doit venir du conseil, hormis l'urgence. Si on met un mois et demi pour convoquer une AG c'est clair que ça ne sert à rien.

Hugues : Passons au vote, soit le "ou comité" initial, soit la proposition de germain.

Vote pour la proposition initiale ("AG convoquée par le Conseil ou le Comité") : 15 voix pour.
Vote pour la proposition de Germain ("par le Conseil et, en cas d'urgence et de façon motivée, le Comité") : 17 voix pour.
Abstentions : 5 voix.

Hugues : Passons sur la décision des 4 propositions, en deux votes, majorité ou majorité renforcée, avec quorum au préalable.

Gwenaël : Tout est lié, il est nécessaire de faire tout le débat ensemble. En outre, on a réuni 7 propositions et je pense qu'il n'y en que 2 à garder. Si une note est présentée en conseil s'il n'y avait pas de règlement, ça reviendrait à une majorité simple. Les deux autres sont plus restrictives que le fait de voter une note devant le conseil. Je n'ai qu'à venir avec une note et les mêmes positions que celles de l'AGL. C'est donc inutile de voter à *posteriori*, je propose qu'on les supprime. Sur les 4 propositions *a priori*, ce qui les distingue, c'est le quorum, or on peut le mettre à 0. Donc on peut en supprimer. Je pense qu'il faut donc concentrer ça sur le vote à majorité renforcée.

Germain : Je ne partage pas ton avis sur le quorum. Supprimer la possibilité d'avoir un quorum ou qu'il n'y en ai pas... c'est important.

Christian : Il faut qu'on arrête de voir des règles en soi et plutôt le but politique qu'il y a derrière : on veut augmenter la démocratie et la participation étudiante. En se branlant sur des histoires de quorum et de réglementation, on perd le but qui est d'impliquer les étudiants.

Germain : Si tu peux te satisfaire d'une assemblée de 15 étudiants pour 30 000...

François : Je ne suis pas d'accord sur l'interprétation des statuts. Ce qui est proposé c'est de faire une AG. Dire que si jamais l'AG remplit le quorum, on met en œuvre ce qui est décidé, c'est donner davantage de poids au Conseil et à l'AGL en général. C'est quelque chose qui va engager énormément le Conseil, il faut donc pour moi une majorité renforcée, car nous n'aurons aucun pouvoir sur ce qui sera dit par après. Il faut éviter qu'une minorité d'étudiant de monopolise pas le pouvoir.

Antoine : Ce n'est pas la question de se rallier à priori.

Christian : C'était une remarque générale sur la position.

Noé (ivre) : quelqu'un pourrait-il me résumer les positions ?

Antoine resynthétise les différentes propositions. Il faut donc décider si, *a priori* le Conseil peut décider de se rallier à la décision de l'AG, et ce quelle qu'elle soit. La question est aussi de savoir s'il y a un quorum à remplir ou non.

Noé : Le quorum me paraît un peu superflu, on peut revenir après sur notre décision.

Hugues : oui, le conseil est toujours souverain.

Antoine : Oui mais là, la mesure aura été prise. Si on dit oui *a priori*, les décisions de l'AG seront avalisées mais, *a posteriori*, le conseil pourra toujours revenir sur la décision.

Gwenaël : Je pense qu'on devrait laisser l'idée du quorum établi par le conseil, car il peut être mis à 0.

Hugues : Y-a-t-il des gens qui sont contre le fait qu'il y ait des quorums? Qui veut qu'il n'y ait jamais de quorum pour se lier à priori ?

Vote pour la mise en place d'un quorum : à l'unanimité pour.
--

Hugues : Concernant la majorité simple ou les deux tiers, il s'agit maintenant de prendre aussi une décision.

Véronique : En fonction du sujet, ça peut être intéressant d'avoir une majorité simple ou renforcée. Au cas par cas. La décision du quorum peut donc se faire en parallèle avec la décision de la majorité non ?

Hugues : C'est le conseil qui décide de tout ça.

François : Je suis pour une majorité renforcée parce que c'est lourd de sens que de dire qu'on se lie d'office *a priori* à une décision et c'est donc important que le choix

soit franc que pour suivre la position des étudiants. Décider de ce quorum ne peut donc pas se faire à la légère.

Gwenaël : Si c'est une cessation de souveraineté, c'est important et je penche donc pour la majorité renforcée.

Adèle : Je ne connais pas grand-chose, mais je trouve ça bizarre, mais comme tous les votes qu'on fait, chaque note est importante et a des conséquences importantes, donc je comprends qu'on vote en aveugle. Mais je pense que c'est dire aux gens "*la t'es pas capable de voter en aveugle*". Je ne sais pas si c'est clair ? Les gens sont conscients qu'on vote en aveugle.

Antoine : C'est un choix politique de décider que c'est une décision très importante qui nécessite donc $\frac{2}{3}$ des voix.

François : C'est la même chose que pour les statuts.

Christian : C'est une décision importante, parce que revenir vers les gens, on le fait avec beaucoup de frilosité alors qu'une majorité simple permet d'envoyer un message important aux étudiants en terme de participation. Cela n'empêchera pas, même si c'est une majorité simple, d'avoir un débat de fond. Sinon c'est une espèce de frilosité beaucoup trop grande.

Olivier : Il y a certaines notions du risque : une AG, c'est toujours super risqué. On ne sait pas quelle position vont prendre les étudiants. Soit on l'accepte et on s'en fout des quorums ou alors on met des quorums et on ne traite que des sujets consensuels sur lesquels les étudiants se positionneront toujours pour.

Germain : Je pense qu'il faut une majorité renforcée parce qu'ici ce n'est pas nous qui décidons. C'est une délégation de souveraineté. Par rapport à Adèle, par rapport à une note qu'on propose au conseil, ce n'est pas nous qui décidons. C'est une décision à ce point importante qu'elle nécessite une majorité renforcée et elle donnera beaucoup plus de poids à la décision de l'AG et par la suite au conseil. Quiconque veut s'y opposer devra vraiment prendre la mesure de ce poids.

Benjamin : Si l'Assemblée Générale a plus de légitimité car ce sont les étudiants qui ont décidé, alors j'aimerais qu'on parle de chiffre, si 30% ont votés aux élections étudiantes, il faudrait donc entre 4000 et 8000 personnes qui soient présentes. Je parle de manière rationnelle, on n'aura jamais un tel nombre et ce n'est pas possible.

François : Le conseil AGL, élu par un tiers des étudiants, donne du pouvoir à un AG

encore moins représentative, genre 3000 étudiants. Tu ne peux pas dire que le pouvoir revient au peuple si tu as seulement 400 personnes à une AG sans que ça ne soit encadré. Il faut donner du pouvoir aux AG mais tu ne peux pas court-circuiter la légitimité de 30% comme ça donc il faut une majorité renforcée.

Kilian : J'aimerais souligner un truc, j'ai décroché du débat, je m'en excuse, mais j'ai l'impression que plus de $\frac{2}{3}$ du conseil a décroché, les gens ne comprennent pas l'importance du débat. On n'est pas loin dans l'odj, j'aimerais que les réactions soit plus courtes, on a déjà parlé de tout ça de nombreuses fois.

Hélène : je soutiens les interventions d'Olivier et de Christian. Effectivement, à partir du moment où on veut que les AG soient fréquentées et puissent intéresser les gens, il faut que les décisions qui y soient prises aient un retentissement auprès de tous les étudiants. Il faut favoriser cette voie-là.

Sofia : On ne pourrait pas juste enlever la partie "*avant*" et approuver par la suite les décisions de l'AG ?

Antoine resynthétise.

Hugues : Rien n'impose aussi l'AGL se rallie a priori. Je propose qu'on vote.

<p>Vote pour une majorité simple : 16 voix pour. Vote pour une majorité qualifiée des $\frac{2}{3}$: 14 voix pour. Abstentions : 6 voix.</p>
--

Hugues : Concernant le vote pour les $\frac{2}{3}$ pour que les statuts passent, c'est statutaire. Maintenant qu'on a voté sur quelle note on votait, il faut voter pour ou contre cette note.

<p>Vote pour qu'un quorum soit instauré : 37 voix pour. Vote contre la modification des statuts : 0 voix pour. Abstentions : 2 voix.</p>
--

Hugues : Y-a-t-il des remarques courtes ou des questions ?

Adèle : Je pense que c'est important qu'on fasse titre par titre.

Antoine : Titre 1, objections ? ... Titre 2 ? Titre 3 ?

Germain : Pour le titre 4, je propose une modification à l'article 7 selon le vote précédent : "*par le conseil ou le comité en cas d'urgence*".

Benjamin : Le quorum est défini, quelle AG va décider de mettre un quorum au-dessus du nombre de personnes présentes ?

Hugues : on supprime l'article 11.

Benjamin : Le quorum doit être défini à l'avance par le conseil.

Antoine : C'est mis dans l'idée que les gens pourraient partir petit à petit et pour éviter que seules 20 personnes ne votent *in fine*.

Benjamin : On peut le laisser, mais retravaillé. Il faut préciser dans quel cas on l'imagine. Car là c'est un peu un non-sens dans la forme.

Hugues : Êtes-vous d'accord pour que ce soit supprimé ?

Adèle : Je ne voudrais pas que la décision soit prise par les derniers restants après les derniers bus ou trains.

Hugues : On reprecise donc tout cela, les permanents le feront. on remet ça aux coprésidents.

- Approbation générale -

Benjamin : Concernant le titre 5, il ne faut pas oublier les modifications à l'article 21 selon ce qui a été voté au conseil.

Hugues : Votons, à majorité simple.

<p>Vote sur le règlement d'assemblée :</p> <p>2 voix contre, 4 abstentions, Le restant des voix, pour.</p>
--

b. Critère subsides socioculturels

François-Xavier présente sa note sur les subsides socio-culturels et son projet de règlement.

François-Xavier : J'ai écrit cette note dans le but d'objectiver les critères d'attribution des subsides socio-culturels et de dépolitiser la commission. Certains dans le passé aimaient garder une marge de manœuvre politique. Je propose d'expliquer le contenu qui a de fait un contenu qui semble assez abject pour les non-juristes. [Cf. Doc. Règlement-ComSubsides].

Hugues : Y-a-t-il des questions ?

Émile : Qu'entends-tu par "*proche du demandeur*" ?

François-Xavier : Par "*proche*", j'entends tous liens possibles qui place un conflit d'intérêt.

Émile : Imagine un scénario où plus de la moitié est proche de la commission ?

François-Xavier : Je n'ai pas prévu ce cas.

Kilian : Souligne que c'est super cool ce règlement, c'est bien de cadrer et ça fait plaisir aux juristes. Deux questions néanmoins : ce "*proche*" alinéa 4 est trop vague. Il faudrait peut-être préciser. Ma deuxième chose c'est l'article 6, c'est de la touchette mais bon, j'ai l'impression que c'est une redite.

François-Xavier : Non, c'est dans l'optique d'une gradation de 0 à 500.

Kilian : A ok, c'est chouette.

Germain : Remarque générale, alinéa deux "*commissions souveraines*"... Il y a un nombre élevé de terme peu précis. Cela me paraît compliqué de donner libre choix à la commission et en même temps être précis dans les termes. Je n'ai pas de solution miracle par rapport à ça mais on pourrait commencer à définir chaque terme. Les choses ne sont pas non plus formalisées dans la culture d'animation louvaniste. Des gens sont parfois très impliqués sans être membre d'un comité, par exemple. Aussi, concernant l'article 5 : "*jeunesse politique*", qu'est-ce qu'une jeunesse politique ? Quid de l'AGP, de la FEL qui est membre ?

François-Xavier : Cela désigne d'un point très formel, ça désigne Ecolo J, etc. mais dans un cadre plus large, j'en citerais plus.

Germain : Comme la FEL, effectivement. Quid de l'AGP par exemple ? Quid des événements organisés par plusieurs acteurs dont une jeunesse politique ?

François-Xavier : Effectivement, l'AGP serait effectivement apolitique.

Germain : Je voulais savoir si ces cas de figure ont été pensés. Ensuite, la commission ne fait de rapport au conseil qu'une fois par an et par après. Je suis d'accord qu'il ne faille pas autoriser les consommables. Point b article 6, ça me pose un petit souci, comment l'AGL détermine si l'association a besoin de rentrée ou pas ?

François-Xavier : Sur base du budget. En plus, nous demandons si d'autres subsides sont demandés.

Germain : Dernier point, article 9 sur la transparence. Je me demandais pourquoi ne pas automatiser la publication sur le site ? Si on décide de ne pas les publier, pourquoi ne pas publier un tableau synthétique avec les raisons des refus et les projets acceptés ?

François-Xavier : C'est une bonne idée.

Olivier : J'ai été membre de cette commission, j'ai fait mon boulot de façon correcte. J'ai l'impression que l'apparition de ce règlement n'est pas pertinente. C'est même contre-productif. Cela montre bien que les gens ne lisent pas les règlements et c'est surtout ajouter une couche sur la lasagne que seuls quelques juristes iront lire. L'essentiel des points que tu amènes doivent pour moi être débattus constamment, c'est une garantie démocratique. Ce que tu fais ici, tu coules des pratiques dans un règlement, et tu rajoutes des nouveaux critères. Il y a déjà une liste de critères et tu en ajoutes des nouveaux. Le consensus ne peut pas prédominer parce qu'on ne peut pas toujours être d'accord. Dans les associations, on évoque le consensus, mais en cas de blocage il faut envisager autre chose. A nouveau je ne vois donc pas l'intérêt de ce règlement. Pour les conflits d'intérêt, comment on s'y prend pour éviter qu'il y ai un conflit d'intérêt. On est toujours subjectif, on ne peut pas rendre la décision objective. Il faut une pluralité des subjectivités. Si la personne ne s'abstient pas, ce n'est pas une erreur de règlement, c'est une erreur de personne. Ce que tu évoques sous le terme politique, c'est ce que l'AGL subside actuellement. Je suis pour que l'AGL incite les gens à se politiser et tant mieux, si on incite les gens à s'impliquer de gauche ou de droite, c'est bien. En terme de contenu : concernant les consommables, il y a toujours moyen de passer outre cette interdiction, ils peuvent frauder, donc ça ne sert à rien. Concernant les 500 euros, c'est évident que toutes organisations qui fait une demande de plus de 500 en "*aura besoin*" comme évoqué. Pour les motivations, ça se fait déjà et il ne faut pas forcément publier et annoncer

partout. Ce n'est pas pour moi au conseil AGL de se positionner sur les 150 ou 200 euros qu'on a accordé ou pas accordé.

Gwenaël : Je vais faire court, le conseil doit pouvoir poser les critères d'éligibilité mais je ne suis pas convaincu qu'un règlement soit la meilleure façon de faire. Le consensus, ce n'est pas forcément adéquat, peut être mettre un vote à 3 personne sur 5, avec une présence minimum. Concernant les jeunesses politiques, je trouve ça bien, ils ont déjà assez de visibilité. Pour les consommables, je trouve ça bizarre, car c'est parfois l'essentiel d'un événement socio-culturel.

Marie-Hélène : Je rejoins l'avis d'Olivier, je suis par contre choqué par ton introduction et je trouve que c'est à la limite de la diffamation que d'introduire ta note comme ça. Attaquer une personne et cibler, je trouve ça très inconvenant. Je voulais le souligner.

Hugues : J'étais content, quant à moi, qu'une transparence soit faite au conseil.

François : Pour le règlement, je pense qu'il doit y en avoir un et que s'il y en a déjà eu avant, les autres doivent passer à la trappe. Sur la commission souveraine, a priori, elle doit savoir interpréter le règlement; mais si il y a un litige, alors le conseil doit être souverain pour décider. Pour les conflits d'intérêt, il faut les éviter au maximum et il faut préciser. Au niveau de l'objet, je ne sais pas ce qui était déjà défini antérieurement, mais ici ça m'a l'air bien, c'est justement pour garder un peu d'appréciation. Ici, cela peut servir de guide adéquat pour la commission. Exclusion pour les jeunesses politiques, il faudrait préciser que c'est seulement dans un cadre où ça met à mal le caractère a-partisan de l'AGL. Pour la publicité des décisions, il faudrait au moins une publication sur site avec un bref motif et si jamais quelqu'un veut davantage d'information, il puisse avoir accès aux PV. Je trouve que si un demandeur n'est pas satisfait, il pourrait demander au conseil de revoir la décision.

Christian : Je souhaite insister, je suis d'accord avec l'avis de MH et d'Oli. Il y a un risque de trop régler et de simplement censurer le côté vivant et organique des organisations étudiantes.

Julien : Je veux souligner la belle initiative. J'en avais un peu plein la tête de certaines invectives. C'est bien d'avoir structuré ça de manière plus globale, c'est toujours mieux d'avoir un cadre quand on distribue de l'argent. Pour les jeunesses politiques, à la limite, on peut limiter financer le garage de l'AGP. Pour le debrief au conseil, je suis pour, mais oralement, ce sera moins lourd.

Jonathan : Je trouve la démarche de FX géniale.

Kilian : Je tiens à m'excuser de la part de tous les conseillers qui ne sont pas juristes, l'objectif final est qu'on parle d'argent. Sur les consommables: il faudrait peut-être ajouter une exception pour les organismes qui ont au cœur de leur projet des éléments consommables. Troisième chose : sur la position d'MH et autres, je ne vous rejoins pas du tout. je ne comprends pas votre refus. c'est trop con de se dire que cela soit laxiste. Il faut que la commission aie une direction.

Germain : Je suis dans la même logique que Kilian.

Benjamin : Bonne initiative, c'est un garde-fou, une sécurité, par pour cette année ou l'année suivante, mais pour plus tard.

Loïc : Je suis pour qu'il y ai un règlement, comme trésorier, je recevais les comptes et je ne savais pas ce qu'il y avait derrière et c'est pour ça que j'ai voulu y aller et je suis donc heureux qu'il y ai un règlement pour baliser.

Basile : Je voulais juste préciser, si mes souvenirs ne sont pas confus, ce n'est pas une initiative personnelle de FX ce règlement, cela vient du débat au conseil.

Hugues : Ou plutôt d'un débat entre des membres de la commission.

Marie-Hélène : Je suis membre de la commission et je suis la première à me demander ce qu'il y a à faire dans la commission. On a déjà passé en revue de règlement en commission et c'est surtout un problème de transition que de cadre. Il y peut être un problème de transition. Par rapport à Kilian, oui je pense qu'il faille des balises, mais tu ne sais jamais prévoir tous les cas de figure, il ne faut donc pas trop en mettre.

Hugues : réaction de FX ?

François-Xavier : Le consensus, je suis assez surpris de voir que les opposants au consensus sont les plus grands partisans de la sociocratie. Ensuite, il y a le principe de solidarité qui est lié au principe de consensus et qui permettra de défendre ensuite ce qui est décidé en commission. Dans les faits, si les gens se tapent dessus, ce sera effectivement majorité contre opposition... mais le but est de dépasser les divergences. Sur la question du recours, il s'agirait plus de quelque chose sur la forme, en cas de contestation de la motivation du refus. Sur l'interprétation, il y a un moment où il faut décider.

Hugues : avançons. Votons point par point.

Vote pour le point 1 du règlement :

*0 voix contre,
11 absentions,
Le reste, pour.*

Hugues : Concernant le point 2, je propose cette phrase : *“on cherche le consensus, si ça ne marche pas, on vote à la majorité”*.

Vote pour le point 2 du règlement, modifié comme évoqué :

À l'unanimité, pour.

Vote pour le point 4 du règlement :

*0 voix contre,
4 abstentions,
Le reste, pour.*

François : Concernant, l'article 5, sur la qualité du demandeur, je proposer d'ajouter une balise *“qui serait susceptible de porter atteinte au caractère a-partisan de l'AGL”*.

Adèle pète un plomb sur le fait que tout le monde se touche la nouille de manière bruyante et simultanée.

Hugues : Votons sur les jeunesses politiques.

Vote pour le point 5 du règlement :

*Pour la proposition initiale : 8 voix pour.
Pour la proposition modifiée : 20 voix pour.
5 abstentions.*

Germain : L'AGL ne peut pas subsidier des organisations qui nuiraient à l'organisation, les subsides ne peuvent pas aller à des organismes allant à l'encontre des valeurs de l'AGL.

Marie-Hélène : Je propose qu'on laisse comme ça, et qu'on rajoute *“dans le cas où ça nie un caractère a-partisan”*.

Christian : Et je propose “*en coordination avec les valeurs de l’AGL*”.

Hugues : Non c’est toujours aussi large.

Second vote pour le point 5 du règlement :
Pour la proposition de Germain : 3 votes pour.
Pour la proposition de François-Xavier : 27 voix pour.
4 Abstentions.

Vote pour le point 4 du règlement :
Pour la suppression de la motion initiale : 20 voix pour.
Pour le maintien et la modification potentielle de la motion : 17 voix pour.
2 Abstentions.

Hugues : Dernier point, je propose qu’on mette le résumé sur le site internet, plutôt que publier le tout sur le site internet.

Approuvé à l’unanimité.

Hugues : En outre, il semble donc opportun d’instaurer un rapport écrit ou oral, au choix, de la part de la commission.

- Approbation générale -

Olivier : Les activités de type engagement citoyen doivent pouvoir être incluses dedans.

François-Xavier : Non non ces éléments sont compris dedans.

Hugues : Passons donc vote général.

Vote pour la mise en place du règlement, modifié des propositions précédentes.
30 voix pour.
3 voix contre.
0 abstentions
Le Règlement est approuvé.

c. Gobelet resto U

Charlotte présente une note [Cf. Doc. Note gobelets réutilisables], et demande un vote de soutien à la motion suivante : “Les gobelets en plastique jetables doivent être remplacés par des gobelets en plastique réutilisables ou bien par des verres”. L’AGL pourra ainsi se positionner au CA des RU.

Benjamin : Deux remarques, ce changement ne doit pas impacter le prix du repas étudiants. Aussi, il faut que les frais de nettoyage soient bien pris en compte.

Émile : Il n’y a pas d’alternative proposée dans la note. J’aimerais que des propositions soient faites.

Vote pour l’approbation de la note :
À l’unanimité, pour.

d. Motion de soutien aux hautes écoles Jacquard et Lucia – de Brouckère

Helène présente la situation.

Hélène : (...) Il semble donc naturel que le conseil AGL montre son soutien à cette haute école, compte tenu de notre combat pour le refinancement de l’enseignement supérieur.

Germain : Cette motion a été modifiée, où ?

Hélène : Les actions n’ont pas lieu le 29, il y a une grève jeudi et manifestation vendredi le vendredi matin à Namur. Les dates des AG ont changé.

Antoine : Top, il faut soutenir, je propose qu’on rejoigne la mobilisation.

Adèle : Félicitations pour le mouvement.

Le conseil décide de soutenir le mouvement des étudiants.

7. Rapport de site

[Point reporté]

8. Réarrangement du plan syndical

[Point reporté]

9. Débat en petit groupe : amélioration du conseil

[Point reporté]

10. Information

a. Bourse

[Point reporté]

11. Projet démocratie 2.0

François : Ce projet est axé autour de trois événements. Si l'AGL décide de relayer l'info pour que ça puisse toucher un max d'étudiant d'horizons différents, et récolter des opinions éclectiques, ce serait top. On aura des invités de haut niveau et horizons politiques différents. Durant la conférence, il y aura Jacques Attali, Louis Michel, Cohn Bendit, etc. Le lendemain, il y aura un G50.

Olivier : Trop bien l'idée du G50. Question : qui organise ?

François : Juste les jeunes libéraux. Mais d'autres groupes, tels le Kot Citoyen participent également. Ce qu'on demande, c'est juste un canal d'info pour toucher un plus large public.

Hélène : Trop bien comme projet. Problème : on ne peut pas se permettre de soutenir une jeunesse politique.

Adèle : D'accord. On a tellement de critiques à participer à des événements qui nous rattachent à une couleur politique, qu'on surveille de près l'association de l'AGL à de tels *event*.

Noé : Ne pourrait-on pas faire un post avec une pluralité d'opinions?

Germain : Cela sera un peu difficile, et non souhaitable, que l'AGL soutienne. Mais, pourquoi ne pas partager sur le groupe interne l'*event* la semaine de celui-ci et inviter les conseillers qui le veulent à partager ?

François : Je le ferai en mon nom propre. Aussi, le 16/11 à 16h30, il y aura une conférence TTIP avec la commissaire au commerce.

Gwenaël : Concernant la communication, on a une jurisprudence. On avait décidé qu'on pouvait soutenir l'*event* du CDH, car il n'était pas le seul à organiser. On pourrait se référer à ça ?

12. Soutien à la Nasa

Christian présente la Nasa, ou nouvelle association des étudiants en sociologie et anthropologie. [Cf. *Doc. Nasa_Demande de soutien à l'AGL_pdf*]

Milie (Nasa) : Je vais reprendre, mais si vous n'avez jamais entendu parler, je vais recommencer du début, cela vient de l'ASA, ancienne association des étudiants en sociologie et anthropologie. Je ne voulais pas te couper Christian.

Christian : Il y a trois objectifs : pouvoir débattre dans un cadre différent pour les étudiants intéressés. Pousser la réflexion plus loin. C'est, deuxio, un espace où l'on peut se construire un avis plus critique et citoyen sur l'actualité. En plus, cela peut permettre de passer du bon temps ensemble et s'entraider. Depuis l'année passée, nous avons fait des cycles de conférences, avec l'AGL, le Cesec, le BDE Espo... On a aussi des colloques, des cafés débats, etc. Pour tous projets, on a des problèmes : on a la légitimité de par l'espace qu'on prend. Mais on aimerait que l'AGL nous soutienne pour l'aspect critique, qui est commun, et parce que c'est une initiative étudiante. En plus de ça, il nous manque des moyens dans la mise en œuvre de nos projets. Il faut donc voir dans quelle mesure le conseil peut nous soutenir. On aimerait donc un soutien politique et financier.

Germain : Bravo pour la Nasa, on a travaillé sur pas mal de conférences ensemble. Vous êtes sympas. Maintenant je ne comprends pas trop ce que vous entendez par un soutien politique. Vous voulez une note ? Un verre ? Une lettre de recommandation. Pour les moyens financiers, pourquoi demander une note, à la place d'une demande SSC comme toute association étudiante culturelle ?

Christian : C'est purement symbolique pour la note, et pour les verres, continuez, certains le font déjà !

Milie : Notre manque de fond est une entrave sur les activités qu'on peut organiser. On pourrait s'organiser mieux. L'objectif est de booster l'association et de lancer un max de projets. Refaire les même types d'activités et d'innover en plus.

Christian : La question du soutien politique n'est pas que symbolique, car elle se concrétise par le soutien financier. Par exemple pour inviter des intervenants extérieurs à la Belgique. La fac est en sous financement et donc cela nous impacte. Beaucoup d'association ont des fonds plus stables, on aimerait en profiter aussi.

Antoine : Vous voulez un budget pour cette année, récurrent ?

Christian : oui voilà.

Hugues : Et quelle estimation ?

Milie : Pas grand-chose, mais effectivement, par exemple pour inviter les intervenants, offrir de petits cadeaux tels du chocolat et faire les défraiements transports cela peut être valoir peut-être 250 euros sur l'année.

Antoine : C'est super chouette ce que vous faites, car ça rejoint aussi notre DPG, mais votre projet rejoint la philosophie du FIPE, ce n'est pas juste pour des projets spécifiques, pour un quadri, c'est 2500 euros de fond. Et si l'AGL donne de l'argent directement, cela poserait la question de la limite. Alors que le FIPE est là pour ça et rentrerait, selon moi dans les critères de la commission.

Francois : Pour moi, cela rentre dans les FIPE et SSC. Si tu budgétises tout ça, ce sera déjà plus facile à juger. Pour moi ça rentre dans FIPE Et SSC, c'est donc peut être utile de passer par les fonds existants. D'un point de vue politique, oui c'est une belle initiative, mais je ne vois pas que faire de plus.

Olivier : Ce qui m'a manqué quand je suis rentré à l'université, c'est ce genre d'initiative. C'est génial, en tout il y a peut-être 3 associations comme ça au final. L'opportunité est de gratter la tune au FIPE. Les subsides c'est stressant, donc un fond de roulement de 200 euros serait peut-être nécessaire, je le propose, en plus d'un soutien logistique.

Adèle : Question sur les subsides SSC, c'est après l'activité ?

Hugues : Non.

Christian : On doit avancer souvent de notre poche ...

Milie : Par rapport à Olivier, un fond de roulement est bien pratique, car on n'a pas besoin d'une masse de fond, mais comme ça on a la certitude de ne pas engager nos fonds propres.

Hélène : L'initiative est trop bien. Il me semble qu'on soutien déjà des initiatives de ce genre en donnant un fond de roulement, comme l'ILPE, TAC ou Alternatiba. Cela me paraît légitime de vous en filer un.

Antoine : J'ai envie que l'AGL soutienne l'initiative, mais je me rappelle de quelqu'un qui m'avait demandé des subsides pour un journal l'année passée, donc ou on s'arrête ? Quelles sont nos limites ?

Germain : Je rejoins ce qui a été dit sur le rôle de la Nasa. Maintenant, je ne pense pas que ce soit le rôle du conseil que de filer des fonds de caisses. Il y a plein d'organisations qui débutent sur LLN, si on dit à tous "*venez au conseil on vous filera de la tunes*".. le SSC est avant, le FIPE après, et il y a d'autres moyens pour se faire un fond de caisse, comme faire des bars par exemples.

Milie : Mais le but premier de la Nasa n'est pas socioculturel mais éducatif. Mais c'est peut-être une question qui doit se poser quand la cas est la...?

Francois : Cela défend l'esprit critique, je ne vois pas pourquoi ça ne pourrait pas rentrer dans un subside SSC. Maintenant c'est clair que ça va être ponctuel, vous n'aurez pas un fond de caisse de 200, 300 euros. Mais même si vendre de la bière n'est pas votre but premier, vous pouvez vendre des trucs pour défendre le projet. En plus d'un soutien logistique, genre les salles gratuites, ça peut être envisageable.

Adèle : Sur la question de la limite, les fonds que nous on offre, il faut voir si les conditions des SSC sont adaptées aux réalités du terrain. Parfois, les SSC se donnent après, cela ne les aide pas. Ne devrait-on pas réfléchir à un autre système pour libérer des fonds de départ plus que des fonds par activités ?

Milie : Oui, c'est bien ça le problème de départ.

Christian : Je parle vite fait en tant que conseiller : on a en fait une mission politique à l'AGL, les limites qui sont mises sont fictives selon moi, car on est pas submergé par les demandes. Ton pote avec son journal, sa demande peut être étudiée.

Olivier : Il n'y a pas beaucoup d'associations comme ça. Elles ne sont financées par personne, or elles défendent les mêmes intérêts que l'AGL.

Francois : Ce n'est donc pas un subside, ici c'est un don général.

Christian : Oui c'est ça, ce qui nous permettra le FDR, et qu'on peut difficilement justifier.

François-Xavier : Point trésorier : le budget de de l'AGL a été revu de 15000 euros

à la baisse, excédent est donc juste de 1500 euros. Donc on peut leur accorder 1200 euros. Mais il faut pas oublier que ces excédents sont assez réduits.

Hugues : Votons.

Vote pour un soutien politique :
À l'unanimité, pour.

Olivier : Concernant le soutien logistique, on ne prête plus les salles gratuitement, car ça fout un bordel monstre, mais je pensais aux salles de comité, des geulophones, etc.

Hugues : Ok, juste sur les salles du comité/conseil, etc. Votons.

Vote pour un soutien logistique :
À l'unanimité, pour.

Vote pour un soutien financier de 200 euros :
6 voix contre,
22 voix pour,
2 abstentions.
Le soutien de 200 euros est accordé.

13. Film “*Les jours heureux*”

Antoine : L'année passée, l'AGL avait soutenu la projection et la promotion d'un film. Cela avait été reporté car ça s'intégrait mieux à l'année de l'utopie. On ira donc le voir.

14. Rapport du comité

[Cf. Doc. *Rapport de comité septembre-octobre 2015*]

15. Présentation des comptes 2014-2015

Loïc présente le budget initial, revu et final de l'année 2014-2015, et s'excuse du retard qu'il a pris.

Concernant les “*tuiles du passés*” : le compte final est négatif, car la transition avec le trésorier ne s'est pas fait en temps voulu. Le trésorier précédent a donc déplacé

des dépenses antérieures à cet exercice. il s'agit de rééquilibrage avec les compte de l'Asbl SEUL. Le guide des délégués n'a pas été fait, c'est donc 500 euro "économisé". Était prévu 1500 euros de bénéf, finalement, c'est 18000, c'est parce que je pensais que nous devions payer l'adhésion à l'ORC, or cela avait été fait par le trésorier précédant. J'ai repris les comptes exactement au début du mois de septembre, ce qui n'est pas top. Si vous regardez "autres organisations", "adh. orc", 16500 euros donc pas payés. Questions ?

Germain : Concernant la catégorie "conseil", est ce que ça recoupe également les transports sur les conseils hors site LLN ?

Loïc : Non, pas ici. Toutefois, cela varie évidemment selon le trésorier, tant que c'est clair c'est idéal.

Germain : Tu a pris ton mandat début septembre, l'adhésion aurait déjà été versée, donc avant la contradictoire ?

Loïc : Non, c'était celle d'avant.

François : Les trajets sont donc dans le poste trajet. Donc le poste conseil est de 1960 euros, c'est juste les frais du conseil ?

François-Xavier : En fait, c'est uniquement de la nourriture et des boissons, pas les impressions.

Loïc : Je peux fournir le tableau détaillé de chaque compte, n'hésitez pas ! Je comprends que c'est impressionnant ce chiffre.

Hugues : Il y aussi les repas aux débats de tête de listes, les sandwichs de conseil, etc.

Loïc : Au début de l'année, c'était budgétisé à 1100 €, puis 600 au budget revu, puis 1160 au final. Au deuxième quadri les conseils coutent plus cher : conseils électifs, conseils plus longs, etc. En outre, on a eu de la bouffe pour un conseil qui a disparu, pour 100 euros.

François : Oui je comprends bien, quand on voit le nombre de conseils.

Hugues : votons sur les comptes.

Adèle : juste un truc, par rapport aux deuxième WK AGL...

Loïc : Oui, j'ai reçu une liste de dépenses des permanents, mais je suis arrivé à la somme indiquée dans comptes finaux, car - selon moi - la caisse d'argent liquide présente à l'AGL explique des différences. C'est un manquement de ma part, je n'ai jamais regardé cette caisse, on ne sait pas ce qu'il y a dedans.

Hugues : Votons

Vote pour l'approbation des comptes finaux 2014-2015 :
À l'unanimité, pour.

16. Pôles

[Point reporté]

17. Rapports d'activités des commissions et délégations

[Point reporté]

18. Divers

a. Agenda

[Point annulé]

b. Reconduction du GT démocratie

Hugues : Qui serait motivé à prendre la tête du GT démocratie ?

Jonathan : J'ai une question, ça doit être fait pour quand ?

Hugues : Cela ne doit pas être fait pour le prochain conseil, mais pour la contradiction de l'année prochaine.

Jonathan : Je veux bien m'en charger, mais j'aimerais avoir du soutien, car je n'aurai pas le temps de faire cela ce trimestre-ci. Si d'autres personnes souhaitent le faire avant, qu'elles n'hésitent donc pas.

Hugues : Jonathan prend donc la tête du GT, si quelqu'un veut que ça aille plus vite qu'au deuxième quadri, alors il n'a qu'à s'en mêler.

Marie-Hélène : Gardons cette proposition pour le moment, et on verra dans les prochains conseils si cela s'impose plus vite.

Jonathan : Cela peut être intéressant de lier ça à la Commission électorale.

c. Plan syndical

[Point reporté]